



Baccalauréat 2017

Plus de copies, moins de temps, une rémunération à géométrie variable

Tout augmente sauf le temps de correction et la rémunération

Dans l'académie de Toulouse, en SVT, les professeurs récupèrent 63 à 65 copies. Ils n'ont que deux jours pleins pour les corriger.

Dans le Doubs, pour les épreuves anticipées de français, 144 enseignants ont été convoqués (soit 6 en moins par rapport à l'année précédente) pour 500 candidats de plus avec un délai de correction de 15 jours (sans compter les week-ends).

L'intervention intersyndicale (FO, FSU, SUD, CGT, SNALC) auprès du rectorat a permis l'allongement du temps de correction mais le dispositif arrêté ne correspond toujours pas aux préconisations du Comité Hygiène et Sécurité Ministériel de novembre 2016, à savoir 11 candidats par jour à l'oral et 10 copies par jour à l'écrit.

FO demande à ce que les préconisations du CHSCTM concernant les épreuves de français soient généralisées : 11 candidats par jour à l'oral, 10 copies par jour à l'écrit, un lieu d'interrogation le moins éloigné possible du domicile personnel, une dispense de surveillance des épreuves de bac autres que celle de français, la possibilité de faire une pause durant chaque demi-journée d'interrogation, une décharge de cours en collège pour les TZR en service partagé collège/lycée.

Baisse des rémunérations ?

Dans certains établissements, les professeurs sont convoqués sur leur établissement et sont amenés à interroger leurs propres élèves. Dans plusieurs académies, notamment à Nancy-Metz, les enseignants en STI se voient refuser le paiement des épreuves de projet.

FO exige le paiement de toutes les épreuves, partie intégrante de l'examen, et que les jurys soient convoqués sur la base d'ordre de mission ouvrant droit à indemnité et remboursement des frais de déplacement. Elle condamne les tentatives de non rémunération des épreuves au nom du décret Hamon.

Le SNFOEP s'adresse au ministre pour que des consignes soient données afin que les délais de correction soient allongés et le nombre de copies par correcteur réduit dans tous les cas où cela s'avère nécessaire.

Syndicat national

FORCE

OUVRIERE

de

l'enseignement

privé

*Communiqué
du 8 juin 2017*